AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-6-69 936175

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 1 au Bulletin N° 105 — 4 JUIN 1969

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies parfois très abondantes, qui sont tombées depuis le dernier traitement ont fortement diminué son efficacité. De nouvelles taches peuvent apparaître dans les prochains jours.

Une nouvelle période pluvieuse risquerait de provoquer de nouvelles contaminations, notamment sur les jeunes grappes sous forme de Rot gris.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception de ce Bulletin.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement qui se confond par conséquent avec celui dirigé contre le Mildiou de la Vigne. Nous rappelons que la lutte contre le Black-Rot est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées.

VERS DE LA GRAPPE

Des pontes ont été observées dans certains vignobles sensibles aux Vers de la grappe. Les éclosions auront lieu dans les prochains jours.

Toutefois, l'importance de ces pontes est très variable suivant les régions et les vignobles. Elles sont en général peu nombreuses. Un traitement ne se justifie donc que dans les situations où des dégâts sont régulièrement observés.

Dans ces situations, il est conseillé d'effectuer un traitement avant la fin de la semaine ou au plus tard tout au début de la semaine prochaine si l'on utilise des produits ayant une action en profondeur. Seuls le D.D.T. et l'ARSENIATE DE PLOMB n'ont pas d'action en profondeur.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées. D'autre part on assiste à des sorties de taches quelquefois importantes dans les vergers insuffisamment protégés.

Les pluies plus ou moins abondantes ont pratiquement lessivé le traitement qui était conseillé dans notre Bulletin du 27 Mai.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dans les prochains jours.

MOUCHE DE LA CERISE

Il y a lieu de suivre les indications données dans nos Bulletins précédents. Nous précisons qu'un deuxième traitement doit être effectué dix à douze jours après la dernière application.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les sorties des papillons du premier vol se poursuivent, mais il est encore trop tôt pour intervenir. Il est conseillé d'attendre un nouvel avis de la Station.

P.1.80

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de cette maladie. En conséquence, il est conseillé d'effectuer le plus rapidement possible, s'il n'a pas encore été fait, le traitement conseillé dans notre Bulletin du 27 Mai.

Il est à renouveler si les pluies ont été suffisamment abondantes pour le lessiver.

INFORMATIONS -

VIGNES

OIDIUM DE LA VIGNE

Il est conseillé de renouveler le traitement préconisé dans notre Bulletin du 19 Mai si celui-ci a été lessivé par les pluies.

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont parfois nombreuses dans certains vergers. Il y a donc lieu de poursuivre la lutte contre cette maladie en effectuant un traitement qui pourra être conjugué avec celui dirigé contre la Tavelure.

POMMES DE TERRE

DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE

Les pontes sont parfois très nombreuses dans certaines cultures. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 27 Mai.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU

Le deuxième vol est commencé depuis quelques jours. Il y a donc lieu d'intervenir le cas échéant en tenant compte des indications données dans notre Bulletin du 31 Mars.

MOUCHE DU CELERI

Les dégâts de ce ravageur ont été observés dans différentes situations.

Il y a donc lieu de suivre les indications données dans notre Bulletin du 19 Mai.

CULTURES CEREALIERES

CECIDOMYIES DES FLEURS DE BLE

Des observations sur les vols des Cécidomyies des fleurs de blé (Cécidomyie jaune et Cécidomyie orange) sont réalisées, comme l'année dernière, dans un certain nombre de points situés dans les départements d'EURE-ET-LOIR, du LOIRET, du LOIR-ET-CHER et de l'INDRE.

Les agriculteurs sont informés de l'évolution des vols de Cécidomyies dans les différents points par des communiqués dans la presse quotidienne. En effet l'importance des captures dénombrées chaque matin doit être portée à la connaissance des intéressés au plus tard le lendemain. Un communiqué spécial fait suite au Bulletin de prévision du temps que les agriculteurs d'EURE-ET-LOIR, du LOIRET et du LOIR-ET-CHER peuvent obtenir en appelant le 87-90-65 (répondeur téléphonique installé à la Base aérienne de Bricy).

L'expérience des deux dernières années a montré que les traitements insecticides contre les Cécidomyies des fleurs de blé devaient généralement demeurer exceptionnels. La décision d'intervenir ne peut être prise qu'à l'échelon de l'exploitation en tenant compte des facteurs suivants qui doivent être réunis : présence de Cécidomyies en quantité importante, céréale au stade sensible, conditions climatiques favorables à la ponte c'est-à-dire soirées chaudes, humides et calmes.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS